BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 834

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

417 921 095 RCS Nantes.
LORADIS.
Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).
Capital : 50000 EUR.
Adresse : Le Pigeon Blanc, 44119 Treillières.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NANTES du 31 décembre 2023, La société HL 44, SARL au capital de 50 000 euros, dont le siège social est Le Pigeon Blanc, 44119 TREILLIERES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 480 215 078, La société DHOMEN, SARL, au capital de 50 000 euros, dont le siège social est Le Pigeon Blanc, 44119 TREILLIERES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 819 698 192, et la société LORADIS, SAS au capital de 50 000 euros, dont le siège social est Le Pigeon Blanc, 44119 TREILLIERES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 417 921 095, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption des sociétés HL 44 et DHOMEN par la société LORADIS. La société HL 44 ferait apport à la société LORADIS de la totalité de son actif, soit 989 935,66 €, à charge de la totalité de son passif, soit 589 189,84 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 400 745,82 €. La société DHOMEN ferait apport à la société LORADIS de la totalité de son actif, soit 209 933,83 €, à charge de la totalité de son passif, soit 84 135,27 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 125 798,56 €. La société LORADIS détenant la totalité des actions des sociétés HL 44 et DHOMEN, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. De même, les apports effectués par les sociétés absorbées n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les Assemblées Générales Extraordinaires des trois sociétés. La fusion prendrait effet au 31 mars 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Les sociétés HL 44 et DHOMEN seront dissoutes de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux des sociétés absorbées dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de NANTES au nom des trois sociétés le 21 février 2024. Pour avis.